



Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Rapport En question n° 11

Contribuer à la politique par l'analyse de la recherche courante

# Participation des étudiantes et des étudiants à faible revenu en Ontario

Fiona Deller, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et  
Stephanie Oldford, Université de la Colombie-Britannique  
1<sup>er</sup> septembre 2011

Publié par :

## Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, Bureau 2402

Toronto, ON Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca)

Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

### Citer cette publication dans le format suivant :

Deller, F. et Oldford, S. (2011). *Participation des étudiantes et des étudiants à faible revenu en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

## Introduction

On a beaucoup écrit ces dernières décennies sur l'importance des études postsecondaires (EPS) au Canada et dans le monde. Alors qu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle on considérait que les EPS étaient réservées à une « élite », on s'accorde aujourd'hui sur une vision d'éducation postsecondaire « de masse » (Trow, 1974), et l'on envisage même plus récemment la possibilité d'un enseignement postsecondaire « universel ». En effet, on s'entend de plus en plus sur le fait que l'éducation postsecondaire est importante pour la société car elle permet de répondre aux besoins du marché de l'emploi en formant des travailleurs qualifiés, d'entretenir la santé sociale et économique de la société, et de veiller à ce que les citoyens disposent des compétences nécessaires pour participer et contribuer pleinement à la société et au marché du travail. Autrefois considérée comme un luxe réservé aux classes supérieures et moyennes, on comprend aujourd'hui que l'éducation postsecondaire est une condition préalable pour permettre aux citoyens de contribuer pleinement au bon fonctionnement de la société et de profiter de ses avantages.

Alors que l'enseignement postsecondaire prend des proportions « universelles » en Ontario, les jeunes issus de familles à faible revenu ont la possibilité d'améliorer leur statut socio-économique. On continue cependant de constater que parmi les étudiants éventuels, moins de jeunes provenant de familles à faible revenu entreprennent des EPS que leurs homologues issus de familles à revenu moyen ou élevé, et ce, principalement au niveau universitaire (Drolet, 2005; de Broucker, 2005; Berger, Motte et Parkin, 2009; COQES, 2010).

Le revenu est un facteur déterminant de la participation aux EPS. Sachant cela, la solution en matière de politique publique a longtemps consisté à maintenir des frais de scolarité relativement bas et à fournir de l'aide aux étudiants qui en démontraient le besoin. Cependant, de récentes études ont révélé que le revenu seul n'est pas un facteur aussi déterminant que la réussite scolaire ou le niveau d'études des parents (Drolet, 2005; Frenette, 2008a; Finnie, Childs et Wismer, 2010). Des caractéristiques souvent liées au revenu compliquent les obstacles aux EPS, qui comportent de ce fait de multiples facettes. En outre, on a également démontré que les changements apportés ces dernières années à l'aide aux étudiants et aux frais de scolarité n'ont eu que très peu d'influence sur la participation du quartile de revenu le plus faible (Berger et al., 2009), ce qui pourrait signifier que d'autres moyens d'action politiques sont nécessaires pour aborder la complexité de ces obstacles de manière plus efficace.

Ce document constitue le premier volet d'une série de *Rapports En question* traitant de la participation aux EPS des cohortes traditionnellement sous-représentées.<sup>1</sup> L'objectif du présent *Rapport En question* est de résumer les connaissances actuelles en matière de participation aux EPS des étudiants à faible revenu, en se concentrant principalement sur les étudiants à faible revenu ontariens. Quand on ne dispose pas

---

<sup>1</sup> Se référer à Norrie et Zhao (2010) pour obtenir un aperçu de la participation des étudiants de tous les groupes traditionnellement sous-représentés.

de données ou d'études pertinentes sur l'Ontario, l'analyse porte sur l'ensemble du Canada.

Il est intéressant d'étudier le cas de l'Ontario en matière de tentative d'amélioration de l'accès aux EPS des étudiants à faible revenu. En effet, la population étudiante ontarienne représente environ 40 pour cent de l'ensemble de la population étudiante canadienne, avec l'un des taux de participation les plus élevés au pays. En outre, le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario a toujours été binaire, avec un fort secteur collégial et quelques-unes des plus anciennes et des plus grandes universités au Canada.

L'un des objectifs du plan *Ontario ouvert sur le monde* du gouvernement de l'Ontario, annoncé dans le Discours du Trône de 2010, est d'atteindre un taux de réussite aux études postsecondaires de 70 pour cent dans la province (Gouvernement de l'Ontario, 2010).<sup>2</sup> Le taux de participation des cohortes poursuivant traditionnellement des EPS est relativement élevé. En effet, un nombre assez important de jeunes issus de classes socio-économiques moyennes et élevées poursuivent des EPS (Drolet 2005; Berger et al., 2009). Par conséquent, pour augmenter le taux de participation global et donc le taux de réussite en Ontario, on devra se concentrer sur l'augmentation de la participation des groupes traditionnellement sous-représentés, notamment les jeunes à faible revenu.

## Connaissances actuelles en matière de participation aux EPS des jeunes à faible revenu

Un nombre considérable d'études ont été menées sur la question de la participation. Au Canada, les chercheurs ont accès à un large éventail de sources de données pour les aider à analyser l'accès aux EPS et la participation des étudiants. Parmi ces sources, on peut citer notamment les enquêtes menées par Statistique Canada comme l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP). L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJT), en particulier, a permis de recueillir des données utiles sur les facteurs qui influent sur la participation et sur la persévérance des jeunes aux EPS. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a également apporté une formidable contribution grâce notamment à une décennie d'études portant sur les questions d'accès, à la série le *Prix du savoir*, et au projet *Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants* (MEAFE). Ce projet, qui se concentre principalement sur l'accès et la persévérance des étudiants à faible revenu, est également à l'origine de l'Enquête longitudinale sur les étudiants à faible revenu (ELEFR). Cette enquête a analysé les habitudes, les moyens financiers et les comportements des étudiants bénéficiant d'une aide financière ainsi que l'interaction entre les moyens financiers et la persévérance des jeunes au cours des études universitaires (MEAFE, 2010).

---

<sup>2</sup> Se référer à Norrie et Lin (2010) pour obtenir l'analyse complète de la participation et des taux de réussite en Ontario.

En se basant notamment sur ces sources, les chercheurs du COQES ont produit ces dernières années un certain nombre de rapports axés sur l'Ontario. On peut citer parmi ces derniers l'étude de Dooley, Payne et Robb (2009) portant sur la relation entre le revenu des familles et les demandes d'admission dans les universités ontariennes, les analyses de l'accès des différents groupes sous-représentés (basées sur l'EJT) menées par Finnie, Childs et Wismer (2011a et 2011b), et l'étude de Palameta et Voyer (2010), une expérience cruciale en laboratoire qui a examiné dans quelle mesure les étudiants éventuels des groupes sous-représentés étaient prêts à payer pour les EPS.

Au Canada, comme en Ontario, les taux de participation aux EPS ont augmenté ces dernières décennies. De Broucker et Hango (2007) ont observé une augmentation de 10 points de pourcentage de la participation aux EPS des jeunes Canadiens âgés de 20 à 24 ans entre 1990-91 (23 pour cent) et 2005-06 (33 pour cent). Au cours de la même période, la participation aux études universitaires à temps plein a augmenté d'un peu plus de 15 pour cent pour atteindre environ 25 pour cent, tandis que la participation aux études collégiales est passée de 7 à 10 pour cent. Les auteurs ont également démontré que l'augmentation des taux de participation en Ontario reflète l'augmentation observée dans l'ensemble du Canada, avec néanmoins des niveaux légèrement plus élevés pour l'université, et par conséquent, pour la participation globale aux EPS pendant cette période.

À l'échelle nationale, diverses études ont révélé qu'il existe un lien continu, significatif et positif entre le revenu de la famille et la participation aux EPS. Par exemple, de Broucker (2005) a comparé sept études portant sur l'écart entre la participation aux EPS des jeunes issus de familles à faible revenu et celle des jeunes provenant de familles à revenu élevé. Bien que ces études ne portaient pas sur les mêmes années de référence et les mêmes données, son analyse a révélé un « large consensus sur la taille de l'écart entre les taux de participation des jeunes en fonction du revenu familial : les jeunes (...) issus de familles à revenu élevé sont deux à trois fois plus susceptibles d'aller à l'université que les jeunes issus de familles à faible revenu » (de Broucker, 2005: vii).

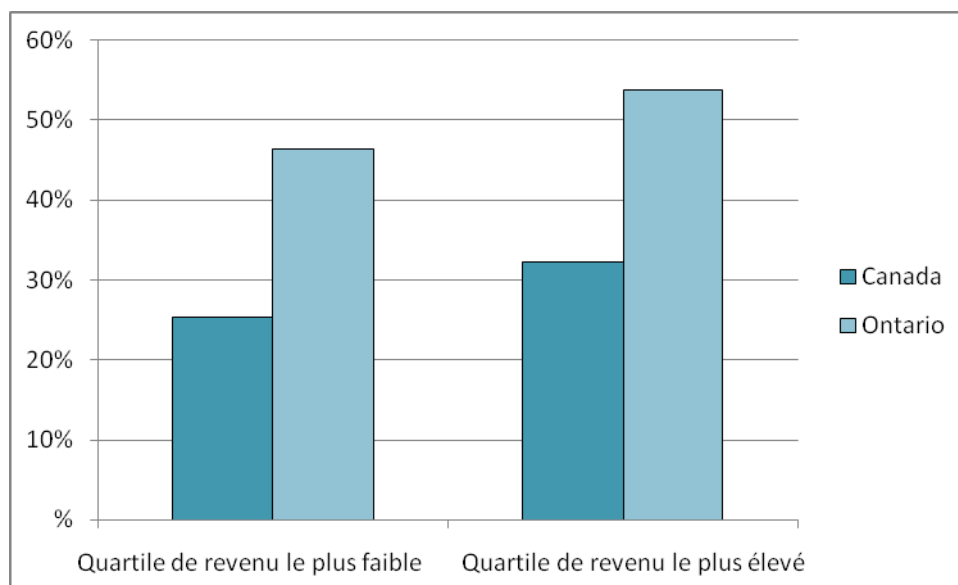
Depuis l'étude de de Broucker (2005), Berger et al. (2009) ont plus récemment utilisé les données de l'EDTR pour analyser les tendances de ces dernières années relatives à l'écart entre les taux de participation aux EPS des différents groupes de revenu. Ils ont observé qu'entre 1993 et 2006, l'écart entre les taux de participation aux EPS en général des jeunes Canadiens issus de familles déclarant plus de 100 000 \$ de revenu par an et ceux des jeunes provenant de familles déclarant moins de 25 000 \$ par an est resté stable, oscillant autour de 25 points de pourcentage. L'écart entre les taux de participation aux études universitaires est toutefois plus prononcé. En effet, les jeunes issus de familles gagnant plus de 100 000 \$ par an *sont plus de deux fois plus susceptibles* d'aller à l'université que ceux provenant de familles gagnant moins de 25 000 \$ par an. En ce qui a trait à la participation aux EPS en général, leur analyse montre que ce ratio a très peu changé entre 1993 et 2006.

Si l'on exclut du calcul des taux de participation les jeunes n'ayant pas terminé leurs études secondaires, on pourrait s'attendre à un écart moins important entre les jeunes à faible revenu et les jeunes à revenu élevé. Zeman (2007) a utilisé les données de

l'EJT pour analyser les taux de participation aux études universitaires des jeunes diplômés du secondaire issus des quartiles de revenu les plus faibles et les plus élevés. Si l'on analyse plus précisément le niveau universitaire, les données de l'EJT de 2003 (cohorte A)<sup>3</sup> montrent un écart considérable entre les jeunes Canadiens issus du quartile de revenu le plus faible (25,4 pour cent de participation) et ceux issus du quartile de revenu le plus élevé (32,2 pour cent de participation). Cependant, comme on le prévoyait, cet écart est moins important que celui observé dans les études analysées par de Broucker (2005).

La figure 1 ci-dessous, provenant également de l'étude de Zeman (2007) et portant uniquement sur les diplômés du secondaire, montre que l'écart entre les taux de participation aux études universitaires des jeunes Ontariens issus du quartile de revenu le plus faible (46,4 pour cent de participation) et ceux des jeunes Ontariens issus du quartile de revenu le plus élevé (53,7 pour cent de participation) était légèrement plus important que celui observé dans l'ensemble du Canada, bien que la participation était plus élevée dans les deux groupes de revenu (Zeman, 2007).

**Figure 1 : Taux de participation aux études universitaires des diplômés du secondaire, par quartile de revenu (Canada et Ontario, 2003)**



Source : Zeman, 2007.

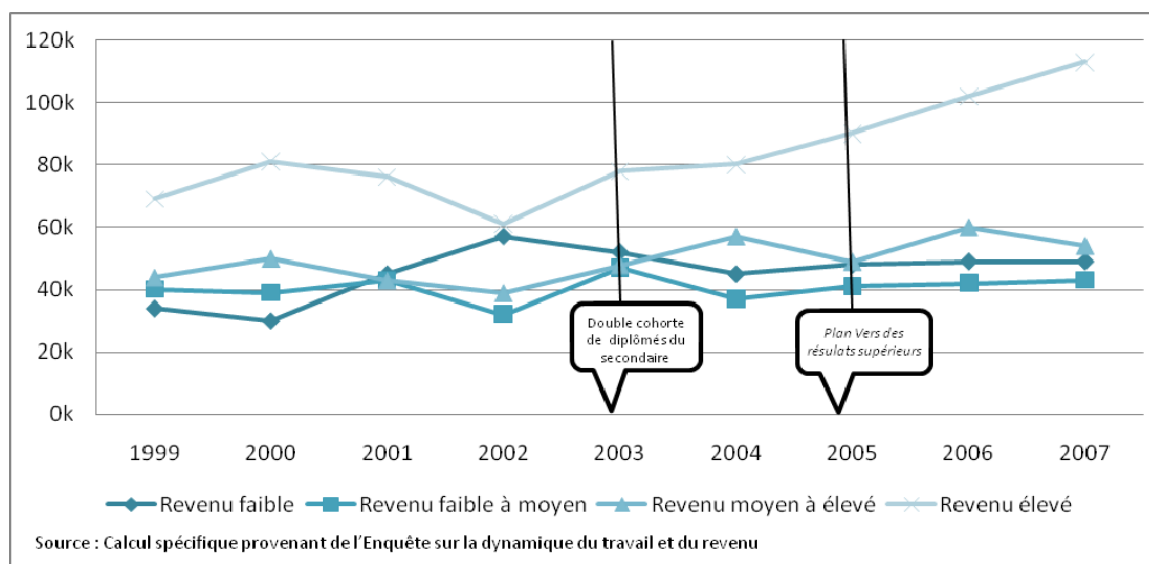
Berger et al. (2009: 47) ont utilisé les données de l'EDTR pour démontrer que l'écart entre les taux de participation du quartile de revenu le plus élevé (> 100 000 \$) et ceux du quartile de revenu le plus faible (< 25 000 \$) est resté relativement stable ces dix dernières années. Tel que résumé dans le Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle du COQES (COQES, 2010: 32) : « L'écart

<sup>3</sup> Le groupe A est constitué de jeunes qui étaient âgés de 15 ans en 1999 et qui ont de nouveau fait l'objet de l'enquête à l'âge de 19 ans, afin de mieux comprendre leur transition aux EPS.

fluctue entre 16 points de pourcentage (en 1995) et 31 points de pourcentage (en 2004 et 2006), mais la tendance est stable. L'écart pour 2006 (31 points de pourcentage) était presque identique à celui de 1994 (30 points de pourcentage) ».

À l'instar de la démarche utilisée par Berger et al. (2009) à l'échelle nationale, le COQES (2010) a utilisé les données de l'EDTR pour analyser la participation aux EPS des jeunes Ontariens issus de différents groupes de revenu ces dernières années. Ce faisant, on a observé qu'alors que les taux de participation aux études universitaires des trois quartiles de revenu les plus faibles sont restés stables entre 1999 et 2007, la participation des jeunes issus du groupe de revenu le plus élevé a nettement augmenté dans les années qui ont suivi 2002 (voir la figure 2 ci-dessous).

**Figure 2 : Nombre d'étudiantes et d'étudiants ontariens (en milliers) fréquentant une université à temps plein, par quartile de revenu (1999 à 2007)**



La figure 3 (ci-dessous) montre toutefois des résultats quelque peu différents en ce qui a trait aux collèges. En utilisant les mêmes données, on peut voir que l'écart entre les taux de participation des différents groupes de revenu était très faible ces dernières années.<sup>4</sup>

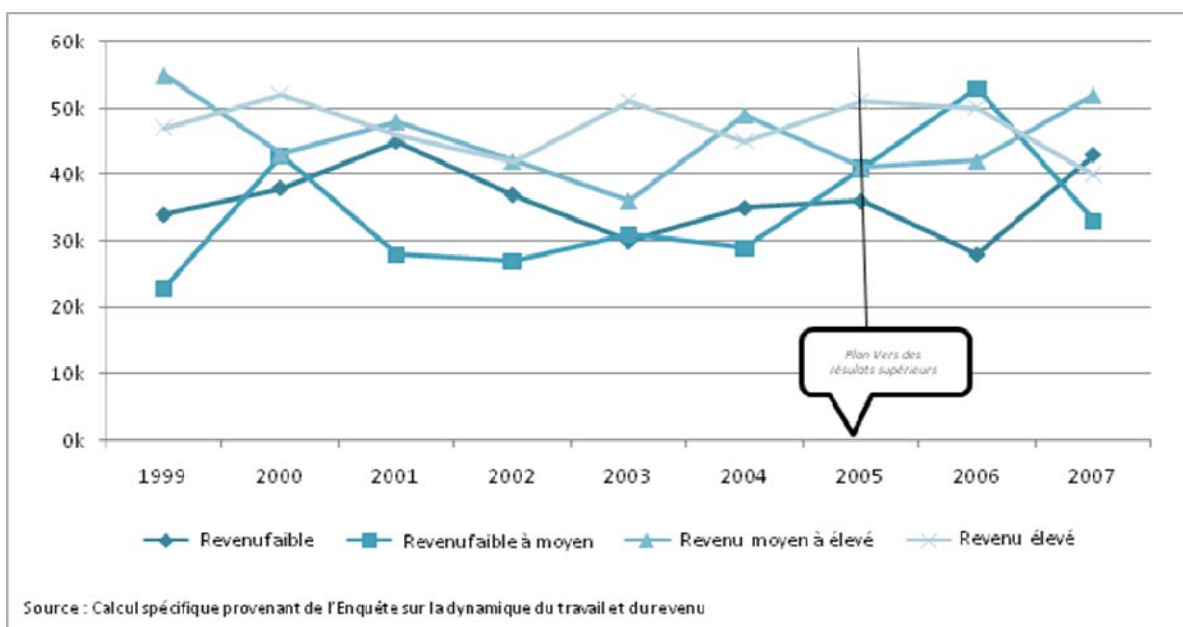
Dans l'ensemble, les taux de participation des deux groupes combinés (collège et université) sont semblables aux résultats nationaux, tel que décrit par Berger et al. (2009) : l'augmentation régulière de la participation du quartile de revenu le plus élevé ces dix dernières années (principalement attribuable à la participation aux études universitaires) et la stagnation des taux de participation du quartile de revenu le plus

<sup>4</sup> Les fluctuations spectaculaires des lignes de tendance sont très probablement dues à la petite taille de l'échantillon de données pour l'Ontario.

faible ont entraîné un écart fixe d'environ 30 points de pourcentage entre le groupe de revenu le plus élevé et le groupe de revenu le plus faible.

Dooley et al. (2009) ont mené une étude portant sur les étudiants ayant effectué une demande d'inscription dans une université ontarienne en regroupant ces candidats dans des quartiles de revenu en fonction des revenus moyens observés dans le quartier où se situait l'école secondaire qu'avait fréquentée les candidats. Étant donné les données de participation examinées ci-dessus, il n'est pas étonnant que ces auteurs aient observé que la majorité des demandes provenaient d'étudiants ayant fréquenté des écoles faisant partie du quartile de revenu le plus élevé, tandis qu'un moins grand nombre de demandes émanaient des écoles se situant dans les deux quartiles de revenu les plus faibles. Entre 1995 et 2005, période pendant laquelle les frais de scolarité ont fortement augmenté en Ontario et partout au Canada, le nombre de demandes soumises par les jeunes ayant fréquenté les écoles du quartile de revenu le plus élevé ont augmenté, alors que les chiffres sont restés stables pour ceux ayant fréquenté les écoles des quartiles de revenu les plus faibles.

**Figure 3 : Nombre d'étudiantes et d'étudiants ontariens (en milliers) fréquentant un collège à temps plein, par quartile de revenu (1999 à 2007)**



En conclusion, les résultats de ces études suggèrent que le revenu familial est étroitement lié à la décision de poursuivre des EPS, ce qui est vrai en Ontario et au Canada, et particulièrement au niveau universitaire.



## Solution en matière de politique publique : aide financière aux étudiants et frais de scolarité

On a tenté jusqu'à présent de résoudre ce problème de deux façons. Premièrement, on s'accorde sur le fait que les frais de scolarité doivent être maintenus à un niveau relativement bas, et même si beaucoup pensent qu'ils ne sont pas suffisamment bas, il est indéniable que le fait de fixer un plafond sur les frais de scolarité à l'échelle du secteur permet de maintenir des coûts plus bas que si les frais n'étaient pas plafonnés. Deuxièmement, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral fournissent une aide financière aux jeunes en difficulté sous la forme de prêts, de subventions (en aval et en amont), d'exemption d'intérêts pendant la période scolaire, de remboursement d'impôt et d'aide au remboursement. En d'autres termes, l'idée est de maintenir des frais de scolarité bas et de fournir une aide financière au moment de l'inscription, pendant la période des études et pour le remboursement.

Les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants sont principalement fondés sur les besoins financiers et constituent la « méthode la plus utilisée pour permettre aux Canadiens disposant de ressources limitées de faire face à l'augmentation du coût des études postsecondaires » (Berger et al., 2009: 153). Les programmes d'aide financière aux étudiants sont complexes par nature, et particulièrement au Canada où ils sont financés et administrés conjointement par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Heureusement, les composants fédéraux et provinciaux des prêts sont intégrés dans le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), rendant l'administration des prêts quelque peu moins compliquée pour les étudiants que dans les provinces dans lesquelles ils ne sont pas intégrés. Les prêts constituent le principal type d'aide financière aux étudiants offert par le gouvernement, même si l'on a constaté ces dernières années une augmentation de la proportion de l'aide offerte sous la forme de subventions non remboursables.

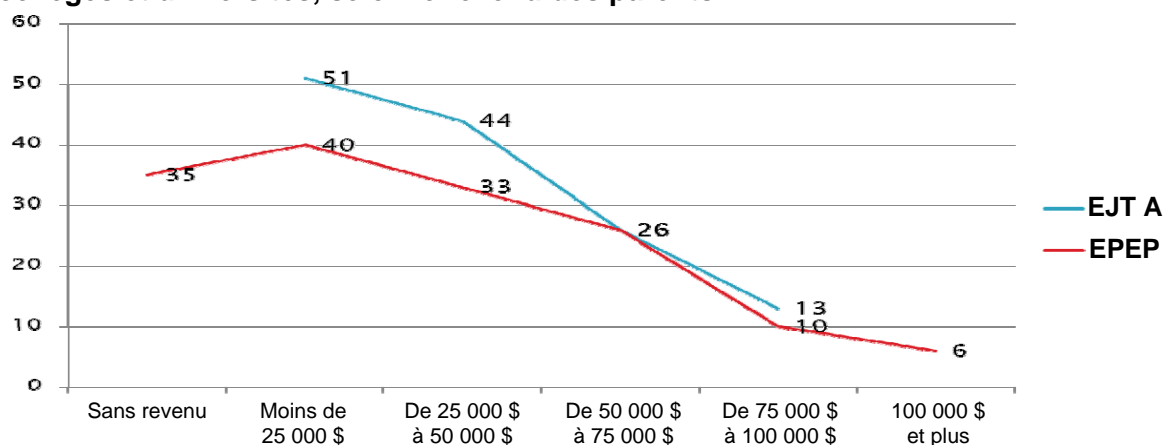
Selon Berger et al. (2009), en Ontario la proportion de l'aide aux étudiants fondée sur les besoins financiers non-remboursable (c.-à-d. les subventions ou les remises de dettes) a atteint 30 pour cent en 2007-08, un niveau équivalent à la moyenne nationale. Après les changements apportés au RAFEO en 2009, la proportion de l'aide non-remboursable par rapport à l'aide remboursable était plutôt d'environ 35 pour cent en 2009-10. En outre, par rapport aux autres provinces (à l'exception du Québec où les frais de scolarité sont nettement plus bas), l'Ontario est la province offrant les financements fondés sur les besoins financiers les plus élevés, par étudiant. Ces résultats confirment l'étude menée par Drewes (2008) pour le COQES. Drewes a en effet démontré que même si les personnes ayant répondu à l'EPEP en Ontario ont déclaré des frais de scolarité universitaires moyens plus élevés que la moyenne par rapport à leurs homologues des autres provinces, ils ont également indiqué que les frais de scolarité élevés en Ontario sont compensés par des niveaux de financements offerts plus élevés, et ce, pour les financements remboursables (prêts du gouvernement et prêts privés) et non-remboursables (subventions, bourses d'entretien et bourses d'études).

On a constaté ces dernières années des améliorations des programmes d'aide financière aux étudiants en Ontario. On peut citer parmi ces améliorations l'augmentation des montants maximum de prêt, le doublement du revenu hebdomadaire des étudiants n'étant pas pris en compte dans l'évaluation des besoins financiers, et la mise en place d'une période d'exemption d'intérêts de six mois après la fin des études et pendant laquelle le remboursement des prêts n'est pas obligatoire (MFCU, 2011). Cependant, malgré de généreuses subventions et l'augmentation des montants maximum de prêt, l'aide financière aux étudiants est souvent insuffisante pour couvrir la totalité des besoins financiers évalués d'un étudiant. Selon l'*Ontario Undergraduate Student Alliance*, le *College Student Alliance* et l'*Ontario Student Trustees Association* (2011), 42 pour cent des étudiants ontariens ont des besoins financiers qui ne sont pas couverts par les programmes d'aide financière aux étudiants, soit en moyenne 1 191 \$. On s'attend donc à ce que le soutien institutionnel joue un rôle à cet égard.

La garantie d'accès aux études (GAE) a été mise en place en 2006, au même moment que la réforme des frais de scolarité qui a suivi la publication du rapport *L'Ontario : Chef de file en éducation*, une étude approfondie menée par Bob Rae sur le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Étant donné l'arrêt du gel des frais de scolarité à l'époque, la GAE promet qu'aucun étudiant ontarien ne devrait avoir à renoncer à fréquenter les collèges et les universités publiques de l'Ontario par manque de programmes de financement. En vertu de la GAE, et en échange d'une augmentation de leur revenu en frais de scolarité, les établissements scolaires doivent fournir de l'aide aux étudiants dont tous les besoins ne sont pas couverts en ce qui a trait aux frais de scolarité, aux livres et aux frais obligatoires.

Cependant, la GAE s'applique uniquement aux étudiants qui bénéficient du RAFEO. Il est intéressant de constater qu'un nombre important d'étudiants à faible revenu poursuivant des EPS ne sont pas admissibles à l'aide financière aux étudiants du gouvernement. En utilisant les données de l'EJT et de l'EPEP, Berger, Motte, et Parkin (2009: 159) ont démontré que « moins de la moitié de l'ensemble des étudiants [au Canada] issus de familles gagnant moins de 50 000 \$ par an recevaient une aide financière du gouvernement » (voir la figure 4 ci-dessous).

**Figure 4 : Souscription de prêts étudiants des étudiantes et étudiants des collèges et universités, selon le revenu des parents**



Une étude similaire menée par le COQES et fondée sur les données de l'EDTR et du RAFEO a révélé qu'en 2007-08, seuls 50 pour cent des étudiants du quartile de revenu le plus faible fréquentant une université à temps plein avaient fait une demande au RAFEO. Les chiffres atteignent près de 70 pour cent pour les jeunes du deuxième quartile de revenu. Le taux de demande est de 40 pour cent pour les étudiants du troisième quartile de revenu et d'un peu moins de 10 pour cent pour ceux du quartile de revenu le plus élevé. Les résultats sont encore plus frappants en ce qui a trait aux collèges. En 2007-08, seuls 30 pour cent des étudiants du quartile de revenu le plus faible fréquentant un collège à temps plein ont fait une demande au RAFEO. Les chiffres atteignent 40 pour cent pour le deuxième quartile de revenu (Norrie et Lennon, 2011: 20).

Ces résultats tendent à démontrer qu'une importante proportion des étudiants issus de familles à faible revenu ne tirent pas profit des subventions non-remboursables qui visent justement ces populations, ce qui est regrettable. En effectuant un rapide calcul sur le site Web du RAFEO au moyen du calculateur d'aide financière aux étudiants, on constate en effet que les étudiants ontariens issus de familles gagnant moins de 35 000 \$ par an sont admissibles à des subventions couvrant environ 85 pour cent de leurs frais de scolarité, et ce, pendant les deux premières années d'études postsecondaires. De la même façon, les étudiants dont les parents gagnent moins de 50 000 \$ par an sont admissibles à recevoir une aide couvrant 60 pour cent de leurs frais de scolarité.<sup>5</sup>

La manière dont ces étudiants parviennent à payer leurs études est encore plus déroutante. Berger et al. (2009: 160) émettent l'hypothèse que la proportion significative d'étudiants à plus faible revenu qui fréquentent un collège peut expliquer

<sup>5</sup> Ces estimations ont été calculées en utilisant l'exemple d'un étudiant dépendant qui vit chez ses parents et qui suit un programme universitaire en art et en sciences.

en partie ce paradoxe puisque « moins d'un tiers des étudiants de collèges disposant d'un revenu parental similaire ont déclaré toucher l'aide aux étudiants ». Les coûts relatifs à la fréquentation d'un collège sont plus faibles et si les étudiants disposent d'une épargne ou du revenu d'un travail, ils peuvent ne pas être admissibles à l'aide fondée les besoins financiers.

En résumé, malgré les politiques et les programmes actuels visant à résoudre les problèmes de liquidité et à aider les étudiants à faible revenu à entreprendre des EPS, ces derniers sont moins nombreux à poursuivre des EPS que leurs pairs à revenu moyen et élevé. En outre, ceux d'entre eux qui poursuivent des EPS ne profitent pas toujours des programmes offerts pour les aider.

## Comment la manière dont sont perçus le coût et l'endettement influe sur la décision d'entreprendre des EPS

Bien qu'une aide financière soit offerte aux étudiants à faible revenu, un certain nombre de raisons pourraient expliquer pourquoi ils n'en profitent pas pour entreprendre des EPS, ou choisissent tout simplement de renoncer aux EPS. Certaines de ces raisons ont trait au fait que les moyens financiers (ou le manque de moyens) sont perçus par les étudiants comme un obstacle important pour entreprendre ou terminer des EPS. D'après une idée préconçue, l'écart entre les taux de participation s'expliquerait par la capacité des étudiants fortunés à payer leurs EPS quel que soit le montant des frais de scolarité, qui ont par ailleurs augmenté plus vite que le taux d'inflation ces dernières décennies. Si l'on suit cette logique, la participation des jeunes issus de familles à faible revenu devrait diminuer dans de telles circonstances puisque ces derniers devraient avoir plus de difficultés à faire face à l'augmentation des coûts. Et pourtant, les taux de participation des jeunes à faible revenu sont restés plus ou moins stables, indépendamment des changements apportés aux frais de scolarité ou à l'aide financière aux étudiants. En fait, en examinant en détail les tendances relatives aux taux de participation et aux frais de scolarité, Junor et Usher (2004: 104) ont démontré que « les preuves étayant l'idée que le prix (c'est-à-dire les frais de scolarité et le manque à gagner) constitue un obstacle à l'accès sont, dans l'ensemble, très faibles à non-existantes ».

Cependant, malgré ces résultats, les étudiants continuent de citer le coût et le manque de moyens financiers comme des obstacles à la participation. Bowlby et McMullen (2002) ont découvert que parmi les jeunes Canadiens qui déclaraient être confrontés à des obstacles pour continuer leurs études, deux tiers citaient notamment des obstacles d'ordre financier. En outre, Drewes (2008) a observé que 35 pour cent des personnes ayant répondu à l'EPEP en Ontario et qui n'avaient pas fait d'études postsecondaires ont cité des problèmes financiers comme raison principale. Cependant, même si les problèmes financiers ont été le plus souvent cités, on doit noter que les 65 pour cent restant ont donné d'autres raisons non-financières. L'étude a tout de même révélé qu'il existe bien un lien entre le coût réel des études et la fréquence à laquelle les jeunes citent des raisons financières pour justifier le fait qu'ils n'ont pas fait d'études

postsecondaires. Dans la région de l'Atlantique, où les frais de scolarité sont parmi les plus élevés au Canada, 42,3 pour cent des jeunes n'ayant pas fait d'études postsecondaires ont cité des raisons financières, alors qu'au Québec, où les frais sont les moins élevés, seuls 20 pour cent ont cité de telles raisons.

Il est évident qu'il est difficile d'émettre des hypothèses sur la manière dont sont perçus les coûts à partir d'obstacles financiers réels en utilisant pour ce faire des contraintes auto déclarées. Frenette (2008a) a suivi des étudiants au cours de leur transition scolaire en utilisant les données de l'EJT et a observé que 84 pour cent de l'écart entre les taux de participation des Canadiens issus de familles à revenu faible et ceux des jeunes provenant de familles à revenu élevé peut être expliqué par des facteurs comme les notes obtenues au secondaire, la qualité de l'école secondaire qu'ils ont fréquentée et l'influence des parents, tandis que seuls 12 pour cent de l'écart est lié à des contraintes financières. Ceci suggère qu'une proportion significative des obstacles financiers auto déclarés peut s'expliquer par des perceptions erronées.

Usher (2005) a observé que d'une manière générale les Canadiens ont tendance à surestimer le coût des EPS. En fait, les personnes ayant répondu à l'enquête en Ontario donnaient les estimations moyennes de coûts les plus élevées en matière de frais de scolarité universitaires, par rapport aux autres provinces. Usher a également observé que les jeunes issus de familles à faible revenu ont tendance à surestimer davantage le coût des EPS. En outre, la différence de revenu moyen des diplômés d'universités, par rapport aux diplômés du secondaire, est *sous-estimée*, et ce, particulièrement par les jeunes issus de familles à faible revenu. Par conséquent, il est possible que, dans les familles à faible revenu, lorsque les parents et leurs enfants réfléchissent à la possibilité de poursuivre des EPS, leur analyse du coût par rapport aux avantages à long terme soit injustement faussée et qu'ils décident par conséquent que les EPS n'en valent pas la peine. En fait, l'*Acumen Research Group* (2008) a démontré que le rendement du capital investi perçu en matière d'études postsecondaires permet de prévoir les taux de participation universitaires. OUSA et al. (2011) émettent l'hypothèse que cet effet est lié aux frais de scolarité élevés qui peuvent « avoir un effet indirect sur la participation des groupes sous-représentés en influant sur la manière dont les étudiants perçoivent les avantages de l'enseignement supérieur » (OUSA et al., 2011: 19). Les répercussions de cette perception sont aggravées par le fait que les familles canadiennes se fient trop souvent à des sources d'information sur les EPS non officielles (Usher, 2005).

Palameta et Voyer (2010) insistent sur la différence entre les contraintes de liquidité et les contraintes de prix. D'un côté, les étudiants éventuels considèrent les EPS comme un investissement qui en vaut la peine mais ne disposent pas des ressources financières nécessaires. On pense donc que l'offre d'aide financière aux étudiants apporte une solution à de telles contraintes. D'un autre côté, les contraintes de prix dépendent de la valeur perçue de l'investissement dans les EPS : « on est prêt à payer des EPS dans une certaine mesure seulement au-delà de laquelle on considère que les EPS sont trop coûteuses » (Palameta et Voyer, 2010: 5). Leur démarche expérimentale innovante a permis de démontrer que les jeunes issus de familles à faible revenu étaient plus sensibles au prix quand il s'agit d'investir dans les EPS.

Les contraintes de liquidité et de prix peuvent influencer non seulement sur la décision de poursuivre des EPS, mais également sur le choix de l'établissement et du programme d'études. Les coûts varient en effet selon l'établissement et le programme choisis. Les études collégiales sont généralement moins coûteuses que les études universitaires en termes de frais de scolarité et de durée, ce qui peut expliquer l'écart plus faible entre les différents groupes dans le cas des études collégiales. Dans certaines provinces où les étudiants peuvent facilement suivre des cours dans un collège pour lesquels ils peuvent ensuite faire une demande de certificat universitaire, on pense que cette transférabilité réduit les coûts de scolarité généraux et augmente l'accessibilité à l'échelle du système (Andres et Krahn, 1999). En Ontario cependant, on pourrait améliorer la transférabilité entre le collège et l'université, qui ont toujours été bien distincts l'un de l'autre (OUSA et al., 2011).

Les différents programmes d'études varient également en termes de coût. Dans son étude de l'influence des frais de scolarité sur le choix des programmes, Frenette (2005) a analysé la déréglementation des frais de scolarité en se concentrant sur la nette augmentation du coût des programmes professionnels (par ex. études juridiques, médicales et dentaires) que l'on a observée en Ontario entre 1996 et 2002. En utilisant le niveau scolaire des parents comme indicateur du contexte socio-économique des étudiants, Frenette a observé qu'à la suite de cette forte augmentation des frais de scolarité, les inscriptions à ces programmes ont augmenté parmi les étudiants dont les parents étaient diplômés, mais ont baissé parmi ceux dont les parents avaient suivi des études postsecondaires à un niveau plus bas. Cependant, les inscriptions ont augmenté parmi les jeunes dont les parents n'avaient pas suivi d'études postsecondaires du tout. Frenette émet l'hypothèse que la forte augmentation des frais de scolarité n'a pas eu d'influence sur l'inscription de ces jeunes, vraisemblablement désavantagés, puisque que d'une part, l'aide financière offerte à ces étudiants dans le besoin était plus élevée et, d'autre part, parce que l'augmentation des frais de scolarité a permis aux programmes d'accepter un plus grand nombre d'étudiants. Si cette hypothèse est juste, cela signifierait qu'il y a peu de preuves justifiant une peur de l'endettement chez ces étudiants à faible revenu qui s'inscrivent à des programmes très coûteux.

La peur de l'endettement constitue un autre obstacle financier que l'on associe régulièrement à la faible participation des étudiants issus de familles à faible revenu. Cette peur de l'endettement vient de l'idée préconçue que les personnes qui ont plus de difficultés à rembourser leurs dettes ne prennent pas le risque de souscrire à des prêts trop importants. Cependant, les études menées sur le sujet ne confirment pas entièrement cette hypothèse. En 2006, le Conseil canadien sur l'apprentissage a analysé en détail lesdites études et a démontré qu'« Il est difficile d'établir dans quelle mesure la peur de l'endettement en matière de dépenses scolaires est un problème qui touche particulièrement les groupes à faible revenu. En fait, tous ceux à qui l'augmentation du coût de l'éducation pose problème ont peur de l'endettement, particulièrement en comparaison aux plus faibles augmentations du revenu réel » (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2006: 3). En outre, l'étude de Palameta et Voyer (2010: 54) a révélé que :

« ...même si la peur de l'endettement est plus fréquente dans certains groupes sous-représentés, le lien est plus faible et moins évident qu'en matière de sensibilité au prix. La peur de l'endettement semble plutôt être due à des lacunes en calcul, à une tendance à ne pas prendre en compte les récompenses futures, et au fait que le coût des EPS peut être perçu comme trop élevé par rapport aux avantages que l'on peut en tirer ».

L'une des premières causes des obstacles financiers rencontrés par les jeunes issus de familles à faible revenu est la mesure dans laquelle les parents sont prêts à participer aux coûts des études et en ont les moyens. Cervenak et Usher (2004) ont observé que, depuis l'introduction du Programme canadien de prêts aux étudiants en 1964, la contribution des parents aux coûts des EPS est en baisse alors que de plus en plus de familles comptent sur l'aide financière aux étudiants. Si l'on met un instant de côté la question de l'aide financière aux étudiants, on peut supposer que si les familles à faible revenu peuvent contribuer un peu aux coûts des EPS de leurs enfants, c'est probablement parce qu'elles ont épargné. Drewes (2008) a observé que les personnes ayant répondu à l'EPEP en Ontario ont déclaré épargner pour l'éducation plus fréquemment et de plus gros montants que dans les autres provinces. Cependant, Shipley, Oullette et Cartwright (2003) ont démontré que les familles ayant un revenu plus faible étaient moins susceptibles d'épargner pour l'éducation de leurs enfants, et ce, partout au Canada.

Milligan (2004) a étudié l'utilisation de deux programmes d'incitation fiscale fédéraux visant à encourager les familles à épargner pour les EPS de leurs enfants : le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). Il a observé que ces programmes sont utilisés principalement par des parents disposant d'un revenu élevé et ayant suivi des études supérieures. Même si, de prime abord, on pourrait expliquer le faible nombre de souscriptions par un manque de connaissances financières, Shillington (2008) a démontré que beaucoup de Canadiens connaissent l'existence du REEE, et ce, indépendamment de leur revenu (75 à 80 pour cent).

Pour assumer le coût des études et le coût de la vie pendant qu'ils sont à l'école, les étudiants ont recours à diverses ressources autres que la contribution des parents, et ce, quelle que soit leur origine. Parmi ces ressources, on peut citer l'épargne réalisée en ayant travaillé pendant la période précédant les études, le revenu du travail exercé pendant les études, les crédits d'impôt, l'aide financière fondée sur le mérite (par ex. : bourses d'étude et récompenses) et l'aide fondée sur les besoins (par ex. : prêts, subventions non-remboursables, bourses d'entretien).

En conclusion, la manière dont sont perçus le coût et les avantages des EPS est complexe et semble avoir autant voire plus d'influence sur la décision d'entreprendre des EPS que la liquidité réelle au moment de l'inscription. Cet effet semble en outre être plus prononcé chez les étudiants à faible revenu.

## Obstacles à la participation rencontrés par les jeunes à faible revenu (financiers et non financiers)

Pour aborder la question des obstacles à la participation rencontrés par les jeunes à faible revenu, on doit comprendre que la manière dont sont perçus le coût et les avantages des EPS intervient bien avant le moment de l'inscription aux EPS. Quand ce moment arrive, les jeunes ont déjà décidé s'ils allaient entamer ou non des EPS. Il est évident que le manque de moyens financiers, que l'on définit comme une contrainte de coût, n'est pas seul responsable de l'inégalité grandissante en matière de participation aux EPS. En fait, une accumulation de preuves indiquent que les facteurs qui freinent ou motivent la participation sont très complexes et incluent des considérations autres que de simples problèmes financiers.

Finnie, Childs et Wismer (2010) ont observé que l'hypothèse des « moyens financiers » est à l'origine de nombreuses politiques visant à équilibrer la participation entre les différents groupes de revenus, notamment la réglementation en matière de frais de scolarité et l'amélioration des programmes d'aide financière aux étudiants. Depuis que les chercheurs ont accès à des données plus fiables, on a commencé à remettre en question l'hypothèse que les contraintes de coût ou la liquidité au moment de l'inscription aux EPS constituent les principaux obstacles empêchant les jeunes issus de familles à faible revenu d'entreprendre des EPS.

On peut facilement comprendre que l'on se concentre alors sur des problèmes de moyens financiers. En effet, la majorité des études portant sur la participation aux EPS sont fondées sur l'hypothèse économique selon laquelle les calculs de coût et d'avantages motivent la décision des étudiants. En outre, il est plus facile pour le gouvernement de mettre en œuvre des moyens d'action relatifs aux contraintes de coût, comme la réglementation des frais de scolarité et les programmes d'aide financière aux étudiants. Il est en effet plus difficile d'identifier, et encore plus de mettre en œuvre, des moyens d'actions visant des problèmes de motivation ou d'information qui sont plus complexes ou plus profondément ancrés.

L'un des facteurs qui complique l'analyse économique relative à la décision d'entreprendre des EPS est la participation des parents. Même s'il est incontestable que le revenu des parents a une incidence sur la capacité de l'enfant à payer ses EPS, il est de plus en plus évident que les attentes des parents et leur niveau d'études influent tout autant, voire davantage, sur la décision de l'enfant d'entreprendre des EPS (Drolet, 2005; Frenette, 2008a, Finnie, Childs et Wismer, 2010).

En fin de compte, les facteurs qui freinent la participation aux EPS sont autant sociaux et culturels que financiers. En outre, ces facteurs se chevauchent, s'entremêlent et influent les uns sur les autres : aucun obstacle à la participation n'est totalement indépendant d'un autre facteur. En effet, les différents obstacles (visibles et sous-jacents) sont probablement indissociables. Par conséquent, les moyens mis en œuvre pour améliorer l'accès qui se concentrent sur un seul de ces obstacles pourraient ne pas être entièrement efficaces. Par exemple, le revenu des parents est étroitement lié



au niveau d'études de ces derniers. Il est donc possible que des études moins poussées s'étant concentrées uniquement sur la corrélation positive entre le revenu et la participation n'aient pas décelé l'influence qu'ont les attentes et l'attitude des parents envers l'éducation sur la participation.

Les obstacles non financiers ont une influence importante sur la participation. Rivard et Raymond (2004) ont mené des études sur la forte augmentation des frais de scolarité moyens observée dans les années 1990 et sur ses effets, et ont démontré que le parcours scolaire et l'éducation des parents jouaient un rôle primordial dans la décision des jeunes d'entreprendre des EPS, indépendamment du revenu des parents. Les auteurs ont émis l'hypothèse qu'« il est possible qu'au moment de l'inscription, ce qui empêche le plus les étudiants à faible revenu de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires sont des obstacles scolaires plutôt que financiers (...), et ce, particulièrement au niveau universitaire » (Richard et Raymond, 2004: 1).

Le fait de ne pas avoir terminé l'école secondaire ne constitue pas l'obstacle scolaire le plus important en matière de participation aux EPS, puisque c'est une condition préalable fondamentale. Sweet, Anisef, Brown, Walters et Phythian (2010) ont démontré que les caractéristiques socio-économiques du quartier d'un enfant peuvent influencer sur sa réussite à l'école secondaire et que le taux de faible revenu d'un quartier prédit le taux d'abandon scolaire à Vancouver, Montréal et Toronto. Les obstacles scolaires sont particulièrement importants dans le contexte ontarien. Drewes (2008: 5) a observé un plus fort degré de rationalisation en Ontario par rapport aux autres provinces et a remarqué que peu d'études avaient été menées sur l'influence des contraintes de compétences sur l'accès aux EPS « étant donné que le simple fait de ne pas avoir les compétences nécessaires est à la fois un obstacle évident à l'inscription et une source éventuelle d'injustice en matière d'accès ». Il est possible que les étudiants issus de familles à faible revenu soient plus susceptibles de décider tôt que les EPS sont trop coûteuses et donc d'« abandonner » cette voie. Ils seraient par conséquent moins motivés pour travailler dur et obtenir les notes nécessaires à l'inscription aux EPS.

Pour poursuivre des EPS, particulièrement au niveau universitaire, un étudiant doit non seulement avoir une moyenne de notes suffisamment élevée, mais également avoir suivi les bons cours préalables à l'école secondaire pour pouvoir s'inscrire à un programme d'études donné. La motivation est étroitement liée aux obstacles scolaires et financiers. En effet, plus un étudiant du secondaire décide tôt d'entreprendre des EPS, plus il disposera de temps pour s'y préparer et pour épargner. En axant leur analyse sur les personnes ayant répondu à l'ELEFR en Ontario, Finnie, Childs et Wismer (2011b) ont observé que parmi les étudiants à faible revenu qui avaient réussi à entreprendre des EPS, 36,5 pour cent déclaraient avoir « toujours su » qu'ils poursuivraient des EPS, ce qui soutient la thèse que la motivation ne constitue pas un obstacle. Plus de 26 pour cent des jeunes ayant répondu à l'enquête ont pris la décision de poursuivre des EPS quand ils étaient en 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> année, alors qu'un moins grand nombre (19,8 pour cent) ont pris cette décision en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année. Seuls 5,3 pour cent des jeunes ayant répondu à l'enquête ont pris leur décision après

avoir terminé l'école secondaire. On a par ailleurs observé que les étudiants s'étant décidés tôt étaient plus susceptibles d'avoir épargné en vue des EPS.

## Conclusion et répercussions en matière de politique

En résumé, les études menées ces dix dernières années nous ont beaucoup appris sur les étudiants à faible revenu et leur comportement. Nous savons tout d'abord que les étudiants à faible revenu sont souvent confrontés à de nombreux obstacles en matière de participation aux EPS et qu'ils prennent souvent leur décision à cet égard tôt dans leur vie scolaire. Nous savons également que ces décisions sont parfois liées à un manque d'information ou à une perception erronée du coût des EPS (à la fois en termes de coût initial et du coût que représente une occasion manquée).

Pour encourager les étudiants à faible revenu à entreprendre des EPS, la solution en matière de politique publique a longtemps consisté à mettre en œuvre deux moyens d'action conjoints : la réglementation des frais de scolarité et l'offre d'aide financière aux étudiants. Cette solution est fondée sur l'hypothèse que c'est le manque de liquidité au moment de l'inscription qui décourage les étudiants à faible revenu d'entreprendre des EPS. Nous avons cependant démontré que, malgré ces moyens d'action, le taux de participation des étudiants à faible revenu demeure plus faible que celui des jeunes issus de familles à revenu moyen ou élevé.

Il est impossible de savoir quel serait le taux de participation des étudiants à faible revenu si les frais de scolarité étaient plus élevés ou si l'aide financière aux étudiants offerte était moins importante. On peut toutefois raisonnablement prévoir que les taux de participation seraient encore plus inégaux qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, tout comme on peut supposer que la réglementation des frais de scolarité et l'aide financière offerte au moment de l'inscription constituent un système de soutien qui encourage certains étudiants à faible revenu à entreprendre des EPS. Cependant, il est évident que cela ne fonctionne pas pour tous les jeunes à faible revenu, ce qui a sûrement un rapport avec le fait que les obstacles rencontrés par ces derniers sont bien plus complexes que le simple manque de liquidité au moment de l'inscription aux EPS. Les jeunes prennent leur décision avant le moment de l'inscription et celle-ci est fondée sur des réalités culturelles et sociales qui peuvent être difficile à comprendre et à formuler pour des étudiants du secondaire. Par conséquent, une troisième solution en matière de politique publique est nécessaire pour compléter les moyens d'action relatifs à la réglementation des frais de scolarité et à l'aide financière aux étudiants.

La teneur possible de cette troisième solution fait l'objet d'un autre rapport; elle consisterait à intervenir plus tôt auprès des jeunes en abordant les perceptions et les obstacles socioculturels ainsi que les questions de coût, de rendement du capital investi et de peur de l'endettement. Le COQES a récemment commandé une analyse documentaire et une analyse de l'environnement des politiques et des programmes en matière de littératie financière (Frenette et Robson, 2011) qui aident les jeunes à prendre leur décision relativement aux EPS.

On pourrait également s'inspirer des programmes d'intervention précoce existants, comme ceux qui sont organisés aux États-Unis (certains depuis plus de quarante ans) et ceux mis en sur pied par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. En Ontario, le programme *Passeport pour ma réussite* a commencé ce travail à certains endroits, mais il y a encore beaucoup à faire à l'échelle du système.

Par ailleurs, on pourrait améliorer les moyens d'action mis en œuvre à l'heure actuelle. Pour ce faire, il faudrait repenser l'objectif du programme d'aide financière aux étudiants et déterminer s'il soutient efficacement les étudiants ayant des besoins plus importants avant, pendant et après la période des EPS (se référer à Norrie et Lennon, 2011 pour en savoir plus sur les politiques possibles en matière de réglementation des frais de scolarité et d'aide financière aux étudiants).

## Bibliographie

- ACUMEN RESEARCH GROUP (2008). *Do Perceptions matter regarding the costs and benefits of a post-secondary education? : A Summary Report of the Research Program Development of Measures of Perceived Returns on Investment from Post-secondary Education*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- ANDRES, L. et KRAHN, H. (1999). « Youth Pathways in Articulated Postsecondary Systems: Enrolment and Completion Patterns of Urban Young Women and Men ». *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 29 (1), p. 47-822.
- BERGER, J., MOTTE, A., et PARKIN, A. (2009). *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 4<sup>e</sup> édition. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- BOWLBY, J. W. et MCMULLEN, K. (2002). *À la croisée des chemins : Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada.
- CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE (2006). *Les familles à faible revenu s'opposent-elles à l'emprunt comme moyen de financer les études postsecondaires?* *Revue des questions*, 2006. Ottawa, Conseil canadien sur l'apprentissage.
- CERVENAN, A. et USHER, A. (2004). *The More things Change: Undergraduate Student Living Standards after 40 Years of the Canada Student Loan Program*. Toronto, Educational Policy Institute.
- CORAK, M., LIPPS, G., et ZHAO, J. (2003). *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*. Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 11F0019MIE vol. 21.
- DE BROUCKER, P. (2005). *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus. Une synthèse des résultats de la recherche*. Rapport de recherche W-27. Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- DE BROUCKER, P. et HANGO, D. (2007). *Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031 : trois scénarios*. Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 81-595-MIE200705.
- DOOLEY, M. D., PAYNE, A. A., et ROBB, A. L. (2009). *L'accès à l'université et les écarts de revenu : analyse des demandes d'admission présentées par les élèves des écoles secondaires de l'Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

- DREWES, T. (2008). *L'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario : Analyse comparative interprovinciale*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- DROLET, M. (2005). *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?* Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 11F0019MIE No. 243.
- FINNIE, R., CHILDS, S., et WISMER, A. (2010). *When did you decide?* Dossier de recherche du projet MEAFE. Toronto, Educational Policy Institute.
- FINNIE, R., CHILDS, S., et WISMER, A. (2011a). *Groupes sous-représentés à des études postsecondaires : Éléments probants extraits de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- FINNIE, R., CHILDS, S., et WISMER, A. (2011b) *Accès à l'éducation postsecondaire : Comparaison entre l'Ontario et d'autres régions*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- FINNIE, R. et MUELLER, R.E. (2007). *The Backgrounds of Canadian Youth and Access to Post-Secondary Education: New Evidence from the Youth in Transition Survey*. Dossier de recherche du projet MEAFE. Toronto, Educational Policy Institute.
- FRENETTE, M. (2005). *L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels*. Direction des études analytiques : documents de recherche. Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 11F0019MIE2005263.
- FRENETTE, M. (2008a). « Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières » dans *Who Goes? Who Stay? What Matters? Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*. Ed. R. Finnie, R. E. Mueller, A. Sweetman, et A. Usher. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, Queen's Policy Studies, p. 279.
- FRENETTE, M. (2008b). « University Access amid Tuition Fee Deregulation: Evidence from Ontario Professional Programs ». *Analyse de Politiques* vol. 34(1), p. 89-110.
- FRENETTE, M. et ROBSON, J. (2011) *Littératie financière des étudiantes et étudiants à faible revenu : analyse documentaire et analyse de l'environnement*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2010). *Discours du Trône – Plan Ontario ouvert sur le monde*. Toronto, Queen's Printer for Ontario.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2010). *Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

JUNOR, S. et USHER, A. (2004). *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2<sup>e</sup> édition. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

MESA PROJECT / PROJET MEAFE (2010). *Introduction to the Longitudinal Survey of Low-Income Students*. Toronto, Canadian Education Project.

MILLIGAN, K. (2004). *Who uses RESPs and Why?* Document de travail n° 04-03. Vancouver, University of British Columbia.

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS (2010). *Aide financière accrue aux étudiants du niveau postsecondaire*, 29 mars 2010. Toronto, MFCU.

MUELLER, R. E. (2008). « Access and Persistence of Students in Canadian Post-Secondary Education: What we Know, What we don't Know, and Why it Matters » dans *Who Goes? Who Stay? What Matters? Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*. Ed. R. Finnie, R. E. Mueller, A. Sweetman, et A. Usher. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, Queen's Policy Studies.

NORRIE, K. et LENNON, M.C. (2011). *Options pour une politique sur les droits de scolarité en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

NORRIE, K. et LIN, S. (2009). *Participation aux études postsecondaires en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

NORRIE, K. et ZHAO, H. (2010). *L'accessibilité de l'éducation postsecondaire en Ontario : survol*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE, COLLEGE STUDENT ALLIANCE et ONTARIO STUDENT TRUSTEES ASSOCIATION (2011). *Breaking Barriers: A Strategy for Equal Access to Higher Education*. Toronto, OUSA, CSA et OSTA.

PALAMETA, B. et VOYER, J. P. (2010). *Volonté des groupes sous-représentés de payer leurs études postsecondaires – Rapport*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

RIVARD, M. et RAYMOND, M. (2004). *The Effect of Tuition Fees on Post-Secondary*

*Education in Canada in the Late-1990s*. Document de travail n° 2004-09 du ministère des Finances (en anglais seulement). Ottawa, Ministère des Finances.

SHILLINGTON, R. (2011). *Financial Literacy and the Take-Up of Government Benefits*. Ottawa, Groupe de travail sur la littératie financière.

SHIPLEY, L., OUELLETTE, S., et CARTWRIGHT, F. (2003). *Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002*. Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 81-595-MIE200301.

SWEET, R., ANISEF, P., BROWN, R., WALTERS, D., et PHYTHIAN, K. (2010). *Parcours des jeunes immigrants après l'école secondaire*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

TROW, MARTIN A. (1974). « Problems in the Transition from Elite to Mass Higher Education » dans *Policies for Higher Education, from the General Report on the Conference on Future Structures of Post-Secondary Education*, p. 55-101. Paris, Organisation de coopération et développement économiques, 1974.

USHER, A. (2005). *A Little Knowledge is a Dangerous Thing: How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education*. Toronto, Educational Policy Institute.

ZEMAN, K. (2007). « Premier regard sur le cheminement de l'école secondaire au collège et à l'université selon la province », dans *Questions d'éducation 4 (2)*. Ottawa, Statistique Canada, n° au cat. 81-004-XIE.



Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement supérieur

Un département du gouvernement de l'Ontario